

26 mai 2016

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité 2014 de la Délégation Genève ville solidaire (DGVS).

Rapport de M^{me} Maria Vittoria Romano.

Renvoyée en commission des finances le 28 avril 2015, cette proposition a été étudiée le 19 avril 2016, sous la présidence de M. Jacques Pagan.

La rapporteuse remercie chaleureusement M. Jorge Gajardo Muñoz pour l'excellente qualité de ses notes de séance.

Séance du 13 octobre 2015

Désignation de la rapporteuse.

Séance du 19 avril 2016

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, accompagnée de M^{me} Valentina Wenger-Andreoli, M. Gérard Perroulaz et M^{me} Luisa Ximena Puentes Piccino

M^{me} Salerno rappelle les principaux éléments de fonctionnement du fonds dédié à la solidarité internationale. La Délégation Genève ville solidaire (DGVS) est composée des magistrats M^{me} Esther Alder, M. Rémy Pagani et M^{me} Sandrine Salerno, qui préavisent sur les projets de moins de 60 000 francs auprès du Conseil administratif. Les projets supérieurs à 60 000 francs sont examinés par une commission consultative de professionnels de l'aide au développement. Les requêtes sont traitées par un secrétariat de trois employés à temps partiel. Au sujet du montant du fonds, M^{me} Salerno rappelle que le Conseil administratif s'est donné pour objectif d'atteindre le taux de 0,7% du budget annuel d'ici à la fin de la législature. Elle présente ensuite brièvement les autres données du résumé, dont le graphique qui montre que les projets en gestion directe représentent 56% du fonds, alors que les projets soutenus via la Fédération genevoise de coopération (FGC) représentent 44%. Elle conclut en soulignant l'effort accru accordé à la thématique des droits humains, qui représente 31% des projets soutenus par la Délégation Genève ville solidaire, en cohérence avec la vocation internationale de Genève.

Questions des commissaires

Un commissaire note que le résumé du rapport ne mentionne pas les actions de sensibilisation en Suisse. Il se demande si cet aspect intéresse la DGVS, et souhaiterait savoir ce qu'il représente en chiffres absolus et en pourcentage du

fonds dédié à la solidarité internationale. M^{me} Salerno répond que la sensibilisation aux questions relatives aux rapports Nord-Sud et aux inégalités est très importante, ce d'autant plus que les projets de solidarité sont soutenus par des ressources publiques. Les actions de sensibilisation sont l'un des moyens de rendre compte aux contribuables de l'action du fonds. Du fait de la présence à Genève de nombreuses organisations internationales, l'engagement dans la solidarité internationale est inscrit dans l'ADN des Genevois de tous bords politiques. M^{me} Salerno fait observer que la DGVS soutient de nombreux projets «coups de cœur», petits mais concrets et tangibles, ancrés dans le terreau genevois. M. Perroulaz ajoute que 4% du fonds a été consacré en 2014 à des activités de sensibilisation. Parmi les projets listés dans le rapport 2014, il mentionne une conférence sur la souveraineté alimentaire, organisée à l'occasion du 50^e anniversaire de l'Institut panafricain de développement (IPD), une ONG basée à Genève, ou encore les brunchs branchés et équitables organisés dans des maisons de quartier par le Mouvement populaire des familles (MPF). M. Perroulaz signale également le roman *La Terre de Luna* (à paraître), un projet sur la question de l'accaparement des terres en Afrique à l'intention des enseignant-e-s et des élèves. Une application mobile est aussi développée en prolongement du livre. Il ajoute au bilan les activités organisées dans le cadre du festival Filmar en América latina (Filmar) et du Festival international de films sur les droits humains (FIFDH). Le commissaire a des doutes sur l'utilisation d'une partie du fonds pour des activités de sensibilisation, une somme qu'il estime à 200 000 francs en 2014, et qui n'est pas investie dans des projets à l'étranger. Sur le plan de la sensibilisation, il ne voit pas ce que les collectivités publiques peuvent apporter de plus que bien d'autres acteurs qui en font aussi.

Un commissaire demande comment a évolué et va évaluer le taux du fonds dédié à la solidarité internationale dans les dernières et les prochaines années. M. Perroulaz répond que, sur la base des comptes budgétaires, le fonds a représenté un taux de 0,6% en 2014 et 2015. En 2016, suite aux baisses votées dans le budget municipal, le taux du fonds devrait baisser à 0,58 ou 0,59%. M^{me} Salerno confirme que le taux du fonds n'a plus été augmenté depuis 2013, année où ont été votés une hausse de 3 millions et un poste de travail supplémentaire. Le même commissaire observe avec surprise que l'«emploi» ne représente que 3% dans la répartition thématique des projets soutenus en 2014. On sait pourtant ce que l'emploi représente en tant qu'opportunité d'indépendance économique. Il demande s'il ne serait pas recommandable de soutenir davantage certaines thématiques. M^{me} Salerno répond que la question peut effectivement se poser, mais dans la réalité la DGVS sélectionne parmi les projets qui lui sont soumis. Pour être davantage proactif dans le montage de projets il faudrait compter sur d'autres moyens que ceux dont la Délégation dispose actuellement.

Une commissaire souhaiterait connaître la raison de la grande quantité de projets soutenus dans les pays de l'Afrique francophone, notamment le Sénégal, aussi

bien par la Ville que par la FGC. A l'inverse, il n'y a pas de soutiens à des projets en Ethiopie, en Erythrée, au Malawi ou en Zambie. M^{me} Salerno répond à nouveau que la DGVS compose avec les projets qui lui sont soumis. Il n'y a aucune volonté d'exclure, mais il semble que les réseaux de la solidarité genevoise ont davantage de relations dans les pays de l'Afrique francophone. La même commissaire se demande si l'image d'un fonds plutôt axé sur la francophonie n'a pas un effet décourageant pour certaines ONG internationales. M^{me} Salerno répond que les ONG internationales sont davantage présentes dans les projets à plus de 60 000 francs, alors que les petits projets émanent souvent d'associations locales ou communautaires. Par ailleurs, les projets en lien avec les droits humains ne sont pas majoritairement destinés aux pays francophones.

M^{me} Salerno mentionne que l'accord-cadre avec la FGC doit être renégocié. Elle explique que, comme pour la période 2012-2015, la prochaine négociation portera essentiellement sur les montants alloués par la Ville à la fédération.

Une commissaire regrette que dans le rapport 2014 de la DGVS, les durées des projets ne soient pas mentionnées. M^{me} Salerno accueille favorablement cette suggestion, qui sera appliquée à partir du rapport 2016. Pour le rapport 2015, elle s'engage à fournir une annexe avec ces informations.

Au sujet des projets cofinancés avec plusieurs collectivités genevoises (rapport 2014, p. 19), une commissaire demande si les baisses imposées au Canton ont eu pour effet de reporter des demandes sur les communes. M^{me} Salerno confirme que la subvention à la FGC a effectivement été réduite en 2013. Par contre, les sommes perdues par la FGC ont été réallouées au Comité international de la Croix-Rouge. Est-ce que les variations sur le subventionnement de la FGC par le Canton se reportent sur la Ville? M^{me} Salerno répond que les choix du Canton n'ont pas d'impact sur le fonds municipal, dont le montant est basé sur un pourcentage du budget. Par ailleurs, M^{me} Salerno souligne que la Ville et le Canton collaborent régulièrement sur la solidarité internationale; la responsable cantonale de ce dossier siège dans la commission consultative de la DGVS. M^{me} Puentes Piccino précise que les projets soutenus par la FGC n'obtiennent pas de soutien séparé de la Ville. Par contre, les mesures cantonales ont effectivement affecté la FGC, certains financements promis étant devenus plus compliqués. Au sujet du cofinancement de projets par plusieurs communes, M^{me} Salerno n'a pas souvenir d'une collaboration récente. Elle souligne toutefois le rôle important joué par des communes comme Plan-les-Ouates ou Meyrin. La même commissaire demande si les coupes linéaires opérées en décembre 2015 dans le budget municipal ont un impact sur l'action de la Ville en matière de solidarité internationale. M^{me} Salerno confirme des baisses dans les enveloppes et les lignes nominales.

Une autre commissaire demande si le Conseil municipal a déjà disposé d'une commission de la coopération, comme il en existe à Meyrin et d'autres com-

munes genevoises. M^{me} Salerno répond par la négative. Elle rappelle que jusq'à 2011 la délégation du Conseil administratif statuait seule sur les requêtes. Il n'y avait pas de commission consultative de professionnels, même pour les projets les plus complexes. M^{me} Salerno estime qu'à partir d'un certain niveau de complexité, pour analyser les projets avec des critères objectifs, on ne peut plus se passer de l'expertise des professionnels. M^{me} Salerno est favorable à ce système qui protège les projets de l'arbitraire.

Une commissaire demande si les mêmes conditions de reporting sont exigées pour les petits et les grands projets. M. Perroulaz répond que pour les petits projets, la DGVS demande des rapports et des comptes à jour, même si on n'a pas les mêmes exigences pour un projet ponctuel à 10 000 francs et pour un budget à 100 000 francs ou un projet qui se déroule sur trois années. Il reste que la Ville est réputée être plus exigeante que d'autres communes. M^{me} Salerno reconnaît que les exigences de reporting peuvent être jugées lourdes, mais il s'agit d'argent public. Elle souligne l'important travail fourni par les collaborateurs de la DGVS visant à donner sens à un projet, et à le faire mûrir. La DGVS n'a pas toujours pour interlocuteurs de grandes structures comme Médecins sans frontières, qui sont des professionnels du montage de projets; il s'agit souvent de petites associations qui doivent apprendre à travailler avec la collectivité publique. S'agissant des lignes nominales dans le budget, M. Perroulaz explique qu'il s'agit de fonds alloués à des associations qui œuvrent dans les domaines du développement et des droits humains et non pas à des projets précis. A ces structures, on ne demande pas spécifiquement de reporting sur les projets, mais surtout les comptes et des rapports d'activité annuels.

Un commissaire souhaiterait savoir combien de fois se réunit par année la commission consultative, et combien d'argent elle gère. M^{me} Salerno répond que la commission s'est réunie quatre fois en 2014. Elle renvoie à la lecture du rapport 2014 de la DGVS (page 9).

Un commissaire relève que le projet N° 64 (rapport 2014, page 28) est porté par l'association Islamic Relief Genève. A sa connaissance, et selon sa fiche Wikipédia en français, il s'agit d'une émanation des Frères musulmans, dont il souligne la forte connotation politique. Il demande si ce projet ne devrait pas être remis en question à la lumière de l'actualité politique. M^{me} Salerno répond qu'elle se renseignera pour savoir si cette association fait notamment du prosélytisme et qu'une réponse écrite sera établie.

Le même commissaire se demande si le projet N° 41: «Soutien aux pages Solidarité du Courrier» (rapport 2014, page 25) ne constitue pas une aide illégale à la presse. M^{me} Salerno répond pas la négative. Il s'agit d'un supplément encarté dans le journal *Le Courrier*, qui présente les activités de la FGC; son contenu éditorial est également visé par la FGC. *Le Courrier* a accepté ce partenariat mais

a souhaité s'en distancier afin de ne pas prêter le flanc à la critique. Elle rappelle que la même question critique a été formulée au Grand Conseil et a servi de pré-texte pour couper une partie de la subvention à la fédération.

Un commissaire observe que la «solidarité internationale» est un domaine occupé aussi bien par la Confédération que par les cantons et les communes. Il demande s'il y a un semblant de collaboration entre les différents niveaux d'action. M^{me} Salerno confirme que dans les faits la collaboration est la règle, quoiqu'elle ne soit pas obligatoire. Le même commissaire souhaiterait savoir si les thématiques des projets sont imposées par la Ville ou si elles se dégagent des projets eux-mêmes. M^{me} Salerno répond que la thématique des droits humains, spécifiquement, résulte du règlement de la DGVS émis par le Conseil administratif. M^{me} Salerno soutient cette optique, qui consiste à ne pas seulement financer des infrastructures mais aussi les droits qui lui sont liés. Par exemple, le droit à l'éducation est aussi important que le projet de construire une école.

Le président propose aux membres de la commission de prendre acte du rapport 2014 de la DGVS.

Le Mouvement citoyens genevois prendra acte du rapport. Auparavant, il tient à faire part de son scepticisme sur l'efficacité de l'action de la Ville en matière de solidarité internationale. Observant ces petits projets dispersés, il se demande si avec cela la pauvreté recule vraiment et si les droits humains avancent. S'agissant de l'objectif du taux de 0,7% du budget à allouer au fonds dédié à la solidarité internationale, le Mouvement citoyens genevois propose, à titre de boutade, de diminuer encore le budget municipal et de relever néanmoins le taux de 0,7%.

Sur proposition du président, la commission prend acte sans vote du rapport D-54.

Annexes (à consulter sur internet):

- présentation PowerPoint
- réponses de M^{me} Salerno à la commission